

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 13 février 2024



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°037/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SATCOMS Concept Energie chargée de réaliser la création d'une adduction aéro souterraine électrique au niveau du 226B route de Lille à ANNAY pour le compte d'Enedis.
- Vu l'accord technique préalable n°LH24021TP délivré le 29 janvier 2024 par le département du Pas-de-Calais,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 28 février 2024 au 28 mars 2024 au niveau du 226B route de Lille pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Rétrécissement de la chaussée,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Circulation alternée par pose de feux tricolores

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SATCOMS Concept Energie chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de Lens,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Yves Terlat

